



## Notice explicative du projet N°7.21

### **Parking végétalisé « Espace Baron Lacour »**

#### **Tillières-sur-Avre**

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une perspective de développement durable

**Comité de Programmation du 4 novembre 2013**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

La commune de Tillières-sur-Avre possède de nombreux atouts touristiques qu'elle s'attache à valoriser : plusieurs circuits touristiques ont été créés pour découvrir le patrimoine historique ainsi que naturel de la Vallée de l'Avre. Deux fiches-itinéraires ont été réalisées et sont disponibles dans les Offices de tourisme locaux, « Au fil des pierres et de l'eau », « Le bord de l'eau, labeur de l'eau ».

Ces 2 circuits attirent chaque mois de plus en plus de visiteurs qui se voient confrontés à une circulation difficile due à des stationnements alternés et quelques fois anarchiques dans le centre-bourg.

Afin de remédier à cette difficulté en soutenant le développement touristique de la commune les élus ont décidé de transformer une partie de l'ancien site industriel de l'Espace Baron Lacour en parking végétalisé et espace de détente. Ce terrain en bordure de l'Avre est actuellement laissé à l'abandon. C'est pourtant un espace stratégique, lien naturel entre le parcours « historique » créé à l'intérieur du village et le parcours « naturel » le long de l'Avre, dont une portion est classé « Espace Naturel Sensible ». De plus, situé à proximité du centre-bourg et du Théâtre du Roseau l'aménagement permettrait également de dynamiser la vie locale en facilitant l'accès aux services proposés.

La végétalisation a été choisie dans le but d'inscrire l'opération dans un programme plus large de développement durable sur le territoire et limiter les pressions sur le milieu naturel adjacent (limitation de l'artificialisation du sol et des ruissellements, dénaturation visuelle, maintien de la biodiversité...).

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Proposer un parking pour améliorer et faciliter l'accès aux circuits touristiques ainsi qu'au Théâtre du Roseau
- Valoriser l'espace situé à proximité directe de l'aire de stationnement comprenant les berges aménagées de la Vallée de l'Avre
- Améliorer le cadre de vie des habitants en proposant une aire agréable à utiliser mais aussi à traverser à pieds
- Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement des eaux grâce à une végétalisation des aires de stationnement

#### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Habitants de Tillières-sur-Avre et des Communes limitrophes
- Visiteurs et touristes de passage à la découverte du circuit historique et/ou des différentes randonnées pédestres au départ du parking

## ➤ **Contenu :**

L'opération comporte l'aménagement de 25 places de stationnements végétalisées (dont 2 places PMR prévues). Au total, l'aire de stationnement occupera une surface d'environ 1 000m<sup>2</sup> pour un espace totalement réaménagé d'environ 3 000m<sup>2</sup>.

La situation stratégique de l'espace entre le bourg et la Vallée de l'Avre permettra de valoriser les 2 parcours touristiques créés sur la commune tout en facilitant l'accès aux services proposés (commerces, Théâtre). Cet espace se trouve actuellement en friche, le projet de création d'une aire de stationnement doit permettre de lui donner une seconde vie.

Des travaux de terrassement mais aussi d'aménagement paysagers vont être entrepris pour revaloriser le lieu et aménager un espace où pourront se côtoyer sans danger voitures, piétons, personnes profitant de l'aire de pique-nique, cyclistes (création future d'une vélo-route).

A chaque fois, la technique de végétalisation utilisée sera celle des dalles evergreen, soit des dalles entièrement recouvertes d'herbe.

Les accès aux emplacements seront réalisés en utilisant le BLT (revêtement à base de grave calcaire) afin de limiter également l'imperméabilisation des sols sur ces surfaces.

Une importante épaisseur de grave concassée (20 cm pour les circulations de véhicule, 10 cm pour les circulations piétonnes) sera apportée afin d'assurer la stabilité et la durabilité de l'aire de stationnement. Puis, un mélange terre-pierre sera mis en place sur 20 cm afin de permettre un enracinement suffisamment profond du gazon pour garantir son développement.

Aussi, afin de rendre ce lieu d'accueil agréable des espaces verts conséquents seront réalisés (arbres, arbustes d'essences variées), les abords des places seront fleuris et une aire de pique-nique et jeux pour enfants trouvera également sa place.

A noter, 32m<sup>2</sup> à l'entrée du parking seront imperméabilisés (enrobé noir), cette surface ne fait pas l'objet de la présente demande de subvention.

## ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Consultation des entreprises : Février 2013
- Analyse des offres et sélection des entreprises : Mars 2013
- Début des travaux : Automne 2013
- Réception des travaux : Janvier 2014
- Premières utilisations du parking : Printemps 2014

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Espace Baron Lacour, 27130 Tillières-sur-Avre

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Principalement de Tillières-sur-Avre et des communes limitrophes

## II. EVALUATION DU PROJET

- **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**
  1. Nombre d'emplacements pour véhicules légers créés : 25 places simples dont 2 PMR
  2. Proportion de surfaces perméables par rapport à la surface totale de l'aire : 99%
  
- **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**
  1. Taux de remplissage moyen le week-end : 75%
  2. Taux de remplissage moyen lors d'évènements au théâtre : 100%
  
- **Critères de notation**

### Partenariat/Concertation :

Suite à une communication faite sur le programme LEADER par le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, les élus de Tillières-sur-Avre ont répertoriés les différents projets prioritaires pour le développement touristique de la commune. L'équipe du Syndicat a ensuite évalué avec eux l'éligibilité de leurs projets au regard des critères retenus puis leur a fourni toutes les informations nécessaires pour pouvoir se renseigner auprès des acteurs ayant déjà réalisé des parkings végétalisés.

### Caractère pilote/Innovation :

Les élus de la commune de Tillières-sur-Avre s'efforcent depuis plusieurs années de mettre en valeur leur patrimoine historique bâti ainsi que leur patrimoine naturel en s'inscrivant dans une politique de développement durable de leur village. La réhabilitation de friches industrielles n'est pas une opération commune en milieu rural mais les élus ont souhaité saisir l'opportunité touristique de leur territoire et approfondir et rendre cohérent les opérations déjà réalisées. Ce projet permettra donc de désenclaver un entre-deux délaissé pour créer un lien naturel entre leurs circuits « historique » et « espace naturel ». Une telle halte sur le tracé du GR22 sera notamment singulière.

Enfin, ce projet est exemplaire dans la lutte contre le ruissellement en raison de la systématisation de la végétalisation des aires de stationnement et des espaces de manœuvre (dalles evergreen + BLT).

### Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* Les élus de la commune suite à une sollicitation du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton dans la cadre d'une communication sur le programme européen LEADER
- *Comment ?* Lors des réflexions menées sur la valorisation du patrimoine local. Des visites de sites ont été réalisées afin de comparer différentes réalisations
- *A quelle échelle ?* à l'échelle de la commune de Tillières-sur-Avre
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Oui, des plans d'aménagement d'ensemble du parking et de l'espace repos

### Social :

L'aménagement de l'Espace Baron Lacour doit valoriser un espace laissé en friche et peu accueillant pour améliorer le cadre de vie des Tilliétois. Une fois réhabilité, cet espace offrira aux habitants un lieu agréable et sécurisé idéal pour des pique-nique en famille, des ballades au bord de l'Avre, des sorties avec les enfants (jeux, terrain de boules...). C'est un lieu de rencontres ouvert à tous où pêcheurs, promeneurs, touristes, jeunes et moins jeunes peuvent se cotoyer.

### Ecologie/Environnement :

La création d'un tel aménagement permet d'intégrer le plus possible le parking à son environnement en minimisant la dégradation du milieu naturel. Il s'agit de limiter l'imperméabilité des sols pour réduire le lessivage et le ruissellement des eaux. Aussi, un effort a été fait pour favoriser le développement de la biodiversité au sein du site avec la réalisation d'espaces verts.

Par ailleurs le fait de remettre en valeur ce site permet de valoriser le patrimoine naturel du village auprès de ses habitants grâce à un accès facilité aux différents circuits déjà existants (autour de l'Espace Naturel Sensible, itinéraires de petites randonnées, passage du GR22, projet de la vélo-route de la Vallée de l'Avre...)

### Economie :

La création d'un parking végétalisé permet de concilier le développement économique du village en offrant un accès facilité aux équipements desservis tout en conciliant la préservation de l'environnement.

L'aménagement de ce parking va également pouvoir dynamiser et rendre plus attractif le territoire sur le plan touristique. Indirectement cela pourra engendrer des retombées positives sur les commerces locaux.

Enfin, le projet, d'un montant conséquent (~100 000€) va mobiliser les entreprises locales.

## III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant en €
Travaux pour l'aménagement de l'Espace Baron Lacour	86 640.00 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>86 640.00 €</b>

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	21 660.00 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	17 328.00 €
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de Leader 55</b>	<b>47 652.00 €</b>
<b>% de financements publics</b>	
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>86 640.00 €</b>

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>86 640.00 €</b>
---------------------------------------	--------------------